



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 29 novembre 2021**

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 29 novembre 2021, à 19 h, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec les conseillers et conseillères suivants :

<b>Jacques Allard</b>	<b>maire</b>
<b>Yves Leduc</b>	<b>poste no 1</b>
<b>Marie-Claude Bélanger</b>	<b>poste no 2</b>
<b>Danièle Tremblay</b>	<b>poste no 3</b>
<b>Guy Gauthier</b>	<b>poste no 4</b>
<b>Raynald Stockless</b>	<b>poste no 5</b>
<b>Annie Chevalier</b>	<b>poste no 6 (vidéoconférence)</b>

Étaient aussi présents à cette séance, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe par intérim, madame Mylène Grenier et le directeur du Service de l'urbanisme, M. Jean-François Germain.

**2021-11-345**

**1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marie-Claude Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**1. GESTION ADMINISTRATIVE**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Acceptation de la tenue de la séance à huis clos
- 1.3. Entériner l'entente de fin de contrat de la directrice générale
- 1.4. Abroger la résolution 2021-11-324 concernant l'embauche de M. Robert Généreux à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
- 1.5. Entériner l'embauche de Jean-François Germain à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
- 1.6. Abroger la résolution 2021-11-328 concernant la désignation des signataires autorisés pour les chèques
- 1.7. Abroger la résolution 2021-11-329 concernant l'autorisation de signataire auprès de tous les organismes
- 1.8. Abroger la résolution 2021-11-330 concernant la nomination de représentants autorisés pour les services électroniques CLIQSÉQR entreprise
- 1.9. Abroger la résolution 2021-11-331 concernant la désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités
- 1.10. Abroger la résolution 2021-11-332 concernant la nomination du coordonnateur des mesures d'urgence
- 1.11. Abroger la résolution 2021-11-333 concernant l'autorisation de transiger avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
- 1.12. Désignation des signataires autorisés pour les chèques
- 1.13. Autorisation de signataire auprès de tous les organismes
- 1.14. Nomination de représentants autorisés pour les services électroniques CLIQSÉQR entreprise
- 1.15. Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités
- 1.16. Nomination du coordonnateur des mesures d'urgence
- 1.17. Autorisation de transiger avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 29 novembre 2021

---

**2. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-11-346**

**1.2 ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS**

**ATTENDU** la situation sanitaire au Québec relativement à la COVID- 19 ;

**ATTENDU** les mesures de confinement imposées par le gouvernement ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec autorise et encourage la tenue des séances du conseil municipal par voie de vidéoconférence ou téléconférence ;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence et/ou téléconférence ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité que la présente séance soit tenue à huis clos.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-11-347**

**1.3. ENTÉRINER L'ENTENTE DE FIN DE CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**ATTENDU QU'À** la séance du 22 novembre, la résolution 2021-11-323 mettant fin au contrat de la directrice générale a été adoptée;

**ATTENDU QU'À** cette même séance, il a été convenu que l'entente pécuniaire concernant cette dernière serait adoptée lors d'une séance ultérieure;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de cette dite entente et que ceux-ci sont favorables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guy Gauthier et résolu à l'unanimité d'entériner l'entente de départ de la directrice générale dans son intégrité telle qu'elle a été présentée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-11-348**

**1.4. ABROGER LA RÉOLUTION 2021-11-324 CONCERNANT L'EMBAUCHE DE M. ROBERT GÉNÉREUX À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM**

**ATTENDU QUE** M. Robert Généreux a fait le choix de ne pas accepter le poste de directeur général par intérim de la Municipalité de L'Ascension;



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 29 novembre 2021

---

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Raynald Stockless et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2021-11-324 concernant son embauche.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-11-349 1.5. ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE M. JEAN-FRANÇOIS GERMAIN À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**

**ATTENDU QUE** M. Robert Généreux a fait le choix de ne pas accepter le poste de directeur général par intérim de la Municipalité de L'Ascension;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'entériner l'embauche de M. Jean-François Germain à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à partir du 30 novembre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-11-350 1.6. ABROGER LA RÉOLUTION 2021-11-328 CONCERNANT LA DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES CHÈQUES**

**ATTENDU QUE** M. Robert Généreux a fait le choix de ne pas accepter le poste de directeur général par intérim de la Municipalité de L'Ascension;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marie-Claude Bélanger et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2021-11-328 dans laquelle M. Robert Généreux était désigné comme signataire pour les chèques de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-11-351 1.7 ABROGER LA RÉOLUTION 2021-11-329 CONCERNANT L'AUTORISATION DE SIGNATAIRE AUPRÈS DE TOUS LES ORGANISMES**

**ATTENDU QUE** M. Robert Généreux a fait le choix de ne pas accepter le poste de directeur général par intérim de la Municipalité de L'Ascension;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Raynald Stockless et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2021-11-329 dans laquelle M. Robert Généreux était autorisé pour et au nom de la Municipalité auprès de tous organismes bancaires, gouvernementaux et autres en lien avec la Municipalité

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-11-352 1.8 ABROGER LA RÉOLUTION 2021-11-330 CONCERNANT LA NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AUTORISÉS POUR LES SERVICES ÉLECTRONIQUES CLIQUÉUR ENTREPRISE**

**ATTENDU QUE** M. Robert Généreux a fait le choix de ne pas accepter le poste de directeur général par intérim de la Municipalité de L'Ascension;



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 29 novembre 2021

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Annie Chevalier et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2021-11-330 dans laquelle M. Robert Généreux était nommé responsable des services électroniques et représentant autorisé pour les services électroniques CLIQSÉCUR entreprise.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-11-353**

**1.9. ABROGER LA RÉOLUTION 2021-11-331 CONCERNANT LA DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE ET DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS**

**ATTENDU QUE** M. Robert Généreux a fait le choix de ne pas accepter le poste de directeur général par intérim de la Municipalité de L'Ascension;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Raynald Stockless et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2021-11-331 dans laquelle M. Robert Généreux était nommé responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-11-354**

**1.10. ABROGER LA RÉOLUTION 2021-11-332 CONCERNANT LA NOMINATION DU COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE**

**ATTENDU QUE** M. Robert Généreux a fait le choix de ne pas accepter le poste de directeur général par intérim de la Municipalité de L'Ascension;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marie-Claude Bélanger et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2021-11-332 dans laquelle M. Robert Généreux était nommé à titre de coordonnateur des mesures d'urgence pour la municipalité de L'Ascension.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-11-355**

**1.11. ABROGER LA RÉOLUTION 2021-11-333 CONCERNANT L'AUTORISATION DE TRANSIGER AVEC LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)**

**ATTENDU QUE** M. Robert Généreux a fait le choix de ne pas accepter le poste de directeur général par intérim de la Municipalité de L'Ascension;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guy Gauthier et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2021-11-333 dans laquelle M. Robert Généreux était autorisé à signer tous les documents relatifs aux transferts des véhicules et équipements immatriculés ou à immatriculer à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et ce, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 29 novembre 2021

---

2021-11-356

**1.12 DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES CHÈQUES**

**ATTENDU QUE** M. Robert Généreux a fait le choix de ne pas accepter le poste de directeur général par intérim de la Municipalité de L'Ascension;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Annie Chevalier et résolu à l'unanimité que les signataires autorisés à signer les chèques pour la Municipalité soient :

- M. Jacques Allard, maire
- Mme Danièle Tremblay, mairesse suppléante
- M. Jean-François Germain, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Les chèques devront, en tout temps, être signés par un(e) élu(e) ainsi qu'un(e) fonctionnaire.

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2021-11-328 du 22 novembre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-11-357

**1.13 AUTORISATION DE SIGNATAIRE AUPRÈS DE TOUS LES ORGANISMES**

**ATTENDU QUE** M. Robert Généreux a fait le choix de ne pas accepter le poste de directeur général par intérim de la Municipalité de L'Ascension;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, M. Jean-François Germain, à être signataire autorisé pour et au nom de la Municipalité auprès de tous organismes bancaires, gouvernementaux et autres en lien avec la Municipalité.

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2021-11-329 adoptée le 22 novembre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-11-358

**1.14 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AUTORISÉS POUR LES SERVICES ÉLECTRONIQUES CLIQSÉQR ENTREPRISE**

**ATTENDU QUE** M. Robert Généreux a fait le choix de ne pas accepter le poste de directeur général par intérim de la Municipalité de L'Ascension;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Raynald Stockless et résolu à l'unanimité :

1. De nommer M. Jean-François Germain directeur général et secrétaire-



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 29 novembre 2021

---

trésorier par intérim, responsable des services électroniques et représentant autorisé pour les services électroniques CLIQSÉQR entreprise;

2. D'autoriser M. Jacques Allard, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension, tous les documents et autorisations nécessaires.

Cette résolution abroge, à toutes fins de droits, la résolution 2021-11-330 du 22 novembre 2021

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

2021-11-359

**1.15 DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE ET DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**ATTENDU QUE** M. Robert Généreux a fait le choix de ne pas accepter le poste de directeur général par intérim de la Municipalité de L'Ascension;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Ascension est assujettie à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

**ATTENDU QUE** la présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers;

**ATTENDU QUE** la présente loi stipule à l'article 8 que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la présente loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou à la protection des renseignements personnels;

**ATTENDU QUE** ce même article de la loi confère à la personne ayant la plus haute autorité de désigner comme responsable un membre de son personnel et lui déléguer, en tout ou en partie, ses fonctions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité :

1. **QUE** le conseil autorise le maire, M. Jacques Allard, en tant que personne ayant la plus haute autorité à la municipalité de L'Ascension, à déléguer ses fonctions comme responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, à M. Jean-François Germain, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;
2. **QUE** le conseil autorise le maire, M. Jacques Allard, à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire de désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités en vertu de la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels.



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 29 novembre 2021

---

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2021-11-331 du 22 novembre 2021

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-11-360**

**1.16 NOMINATION DU COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE**

**ATTENDU QUE** M. Robert Généreux a fait le choix de ne pas accepter le poste de directeur général par intérim de la Municipalité de L'Ascension;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Raynald Stockless et résolu à l'unanimité de nommer M. Jean-François Germain à titre de coordonnateur des mesures d'urgence pour la municipalité de L'Ascension.

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2021-11-332 du 22 novembre 2021

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-11-361**

**1.17 AUTORISATION DE TRANSIGER AVEC LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)**

**ATTENDU QUE** M. Robert Généreux a fait le choix de ne pas accepter le poste de directeur général par intérim de la Municipalité de L'Ascension;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marie-Claude Bélanger et résolu à l'unanimité d'autoriser les personnes suivantes à signer tous les documents relatifs aux transferts des véhicules et équipements immatriculés ou à immatriculer à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et ce, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension :

- M. Jean-François Germain, directeur général par intérim
- M. Alban Meilleur, inspecteur municipal et de voirie
- M. David Lavigne, directeur du service incendie

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2021-11-333 du 22 novembre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2021-11-362**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Yves Leduc et résolu à l'unanimité de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 7 h 22.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 29 novembre 2021

**CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE PAR  
INTÉRIM**

Je soussignée Mylène Grenier, directrice générale adjointe par intérim et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Mylène Grenier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

\_\_\_\_\_  
Jacques Allard, maire

\_\_\_\_\_  
Mylène Grenier  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par  
intérim

Je soussigné Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

\_\_\_\_\_  
Jacques Allard  
Maire